

■ **Fondation du vallon de l'Hermance**, à Hermance, CH-660-0165965-9, la sauvegarde et le maintien à l'état naturel du vallon de l'Hermance, etc. (FOSC du 29.12.2006, p. 11). Les pouvoirs de Christinet Michel, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Berthet Jean-Louis, de France, à Chens-sur-Léman, F, et Gindre Romain, de Collex-Bossy, à Anières, membres du conseil, signent collectivement à deux.
Journal no 3293 du 08.03.2007
(03837830 / CH-660.0.165.965-9)